



Vers une économie circulaire

Notre approche

Pôle Développement Urbain et Economie Circulaire (DUEC)
Département Développement Durable

Les acteurs locaux publics mettent en œuvre de manière efficace les politiques relatives à l'économie circulaire

MISE EN ŒUVRE DE L'EC SUR LES TERRITOIRES



CADRE INSTITUTIONNEL FAVORABLE AUX PRINCIPES DE L'EC



Les cadres légaux et réglementaires nationaux intègrent les principes de l'économie circulaire et sont alignés avec les réglementations internationales

Des territoires dynamiques

CONTRIBUER À UN USAGE PLUS RAISONNÉ DES RESSOURCES ET UNE TRANSITION VERS DES MODES DE VIE PLUS SOUTENABLES

La santé des habitants améliorée

Une pollution réduite

ÉVOLUTION DES MODES DE CONSOMMATION



Des ressources préservées

SERVICES DÉVELOPPÉS ET ACCESSIBLES

Différents services sont accessibles à tous permettant d'appliquer l'économie circulaire dans différents secteurs (recyclage, réemploi, etc.)

INTÉGRATION DES PRINCIPES DE L'EC DANS LES SYSTÈMES DE PRODUCTION

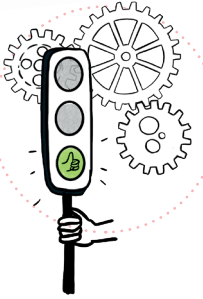
Les acteurs privés appliquent et alimentent le cadre légal et réglementaire pour un modèle circulaire

Les habitants adoptent des comportements de consommation responsables et ont des pratiques sobres ayant un impact réduit sur l'environnement (ils achètent moins neuf, jettent moins et réparent plus)

CADRE INSTITUTIONNEL FAVORABLE AUX PRINCIPES DE L'EC



Les acteurs institutionnels maîtrisent les principes de l'économie circulaire



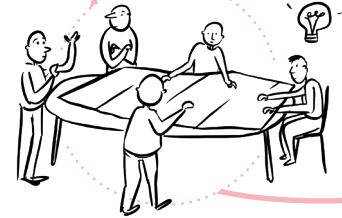
Les pays adhèrent aux traités internationaux/ régionaux liés à l'économie circulaire et les transposent dans la législation nationale



Des lois et politiques publiques sont élaborées et mises en œuvre pour permettre l'application de l'EC



Le gouvernement adopte des lois et développe des plans d'action sectoriels

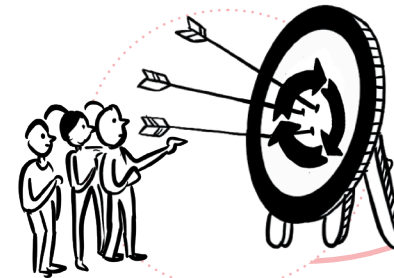


Des cadres de concertation regroupent les différents acteurs concernés du secteur



Des filières REP sont mises en place

Les secteurs informels sont organisés et intégrés dans les filières (déchets, recyclage, réemploi)



Les acteurs clés ont une vision commune de l'économie circulaire et de son application dans les différents secteurs

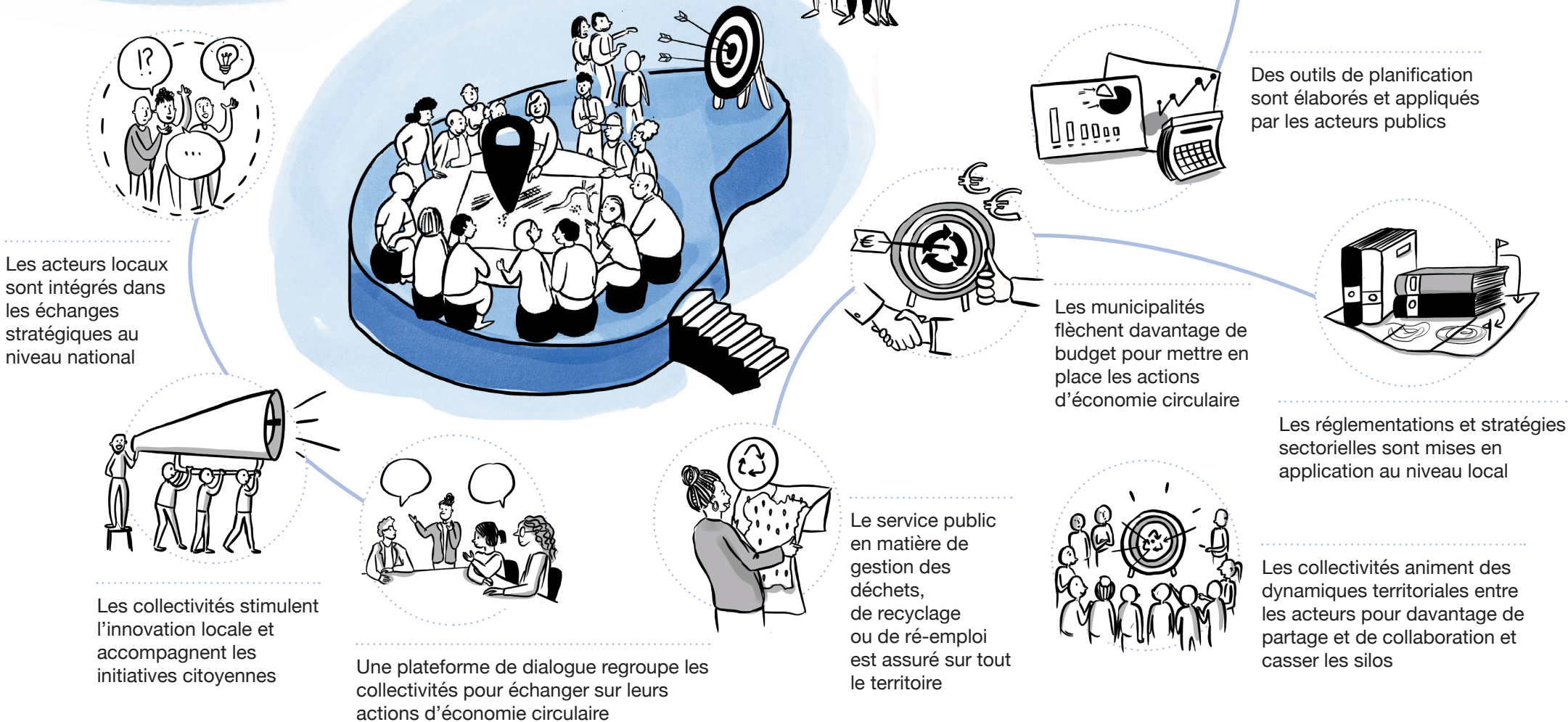


Les décideurs disposent d'indicateurs et de données fiables pour les aider à la prise de décision

ACTIVITÉS INDICATIVES

- Cartographie des parties prenantes et des instruments politiques
- Mise en place de plateformes de concertation multi-acteurs
- Échanges de bonnes pratiques (voyages d'étude, ateliers...)
- Appui au développement ou au renforcement d'instruments réglementaires
- Appui à la collecte et l'analyse de données liées à l'EC
- Appui au développement de stratégies régionales
- Formations des acteurs institutionnels sur la thématique EC et son application dans les différents secteurs
- Collaboration avec les institutions de recherche et universités pour la production de connaissances

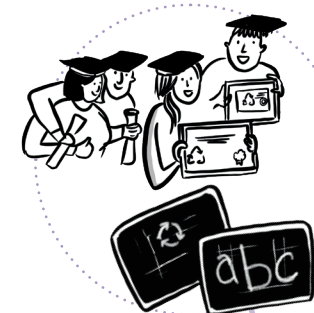
MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LES TERRITOIRES



ACTIVITÉS INDICATIVES

- Accompagnement des acteurs publics sur les marchés publics et suivi de contrats publics (DAO, CCTP...)
- Diagnostics sectoriels sur la base de données fiables et accessibles
- Création de plateformes de dialogue au niveau territorial et avec le niveau national
- Formations et appui technique
- Mise en place de standards, certifications et labels
- Financement de projets pilotes en matière de recyclage ou de ré-emploi

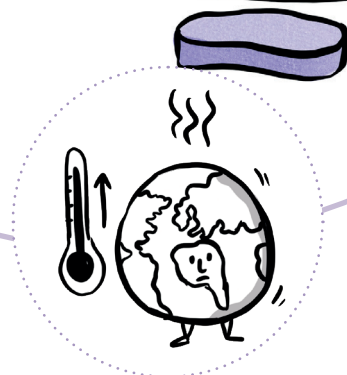
ÉVOLUTION DES MODES DE CONSOMMATION



L'éducation à l'environnement est renforcée au niveau des écoles



Les associations et OSC mettent en place des actions de sensibilisation à destination des citoyens



Les citoyens sont sensibilisés sur les impacts néfastes de la sur-consommation et « mauvaise consommation » et développent une conscience environnementale



Les ménages connaissent les avantages et les incitations liés aux changements de pratiques de consommation



Les habitants respectent les lois en vigueur et ont recours aux incitations économiques



Des consignes de tri claires et harmonisées existent et sont disséminées



Des initiatives citoyennes promeuvent des pratiques de consommation plus responsables



Les habitants appliquent les bons gestes en matière de réduction, de réemploi ou de recyclage

ACTIVITÉS INDICATIVES

→ Campagnes de sensibilisation à destination des consommateurs en matière de réduction, réemploi et recyclage

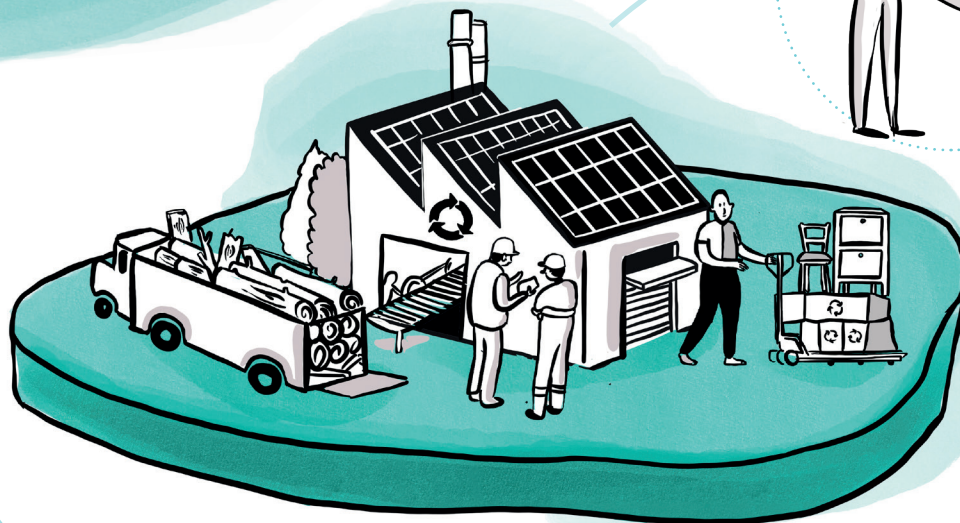
→ Développement de plateformes collaboratives en matière de valorisation des déchets, d'écoconception, de mutualisation des besoins, réemploi, de mutualisation des produits, ressourcerie, etc.

→ Appui technique et financier aux initiatives de consommateurs et d'usagers

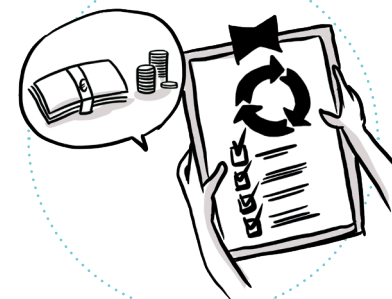
INTÉGRATION DES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES SYSTÈMES DE PRODUCTION



Les plateformes de coordination du secteur privé (chambres du commerce, coopératives...) sont des relais vers l'adaptation des systèmes de production



Les entreprises connaissent le cadre légal et réglementaire relatif à l'économie circulaire



Les critères des institutions financières intègrent les principes de l'économie circulaire



Les plateformes de coordination du secteur privé (chambres du commerce, coopératives...) sont des relais vers l'adaptation des systèmes de production

Les bonnes pratiques sont valorisées et partagées



De nouvelles opportunités de partenariat public-privé se développent dans les domaines de la réduction, du réemploi et du recyclage

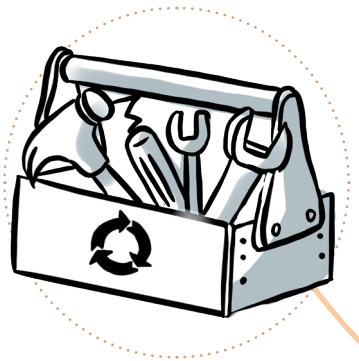


Les informations sur les mécanismes de financement sont accessibles et connues

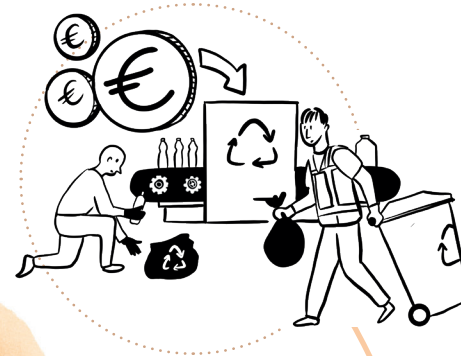
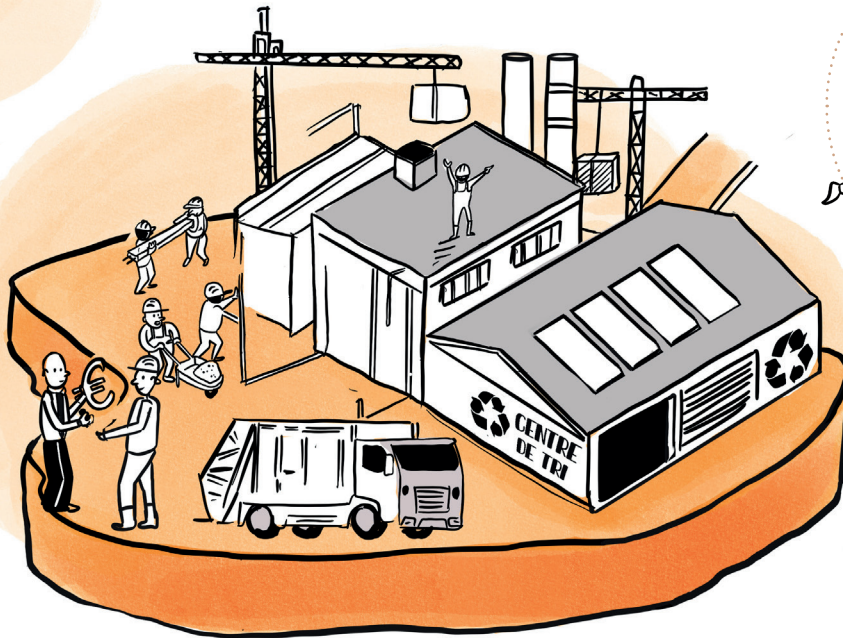
ACTIVITÉS INDICATIVES

- Formations des entreprises et institutions financières sur l'économie circulaire (déclinaison sectorielle, recyclage, réemploi) et son application
- Développement de cursus de formation pour les nouveaux métiers de l'économie circulaire
- Mise en relation des acteurs publics et privés pour un échange de pratiques
- Mise en lien entre secteurs public et privé pour la formation de PPP
- Renforcement des capacités techniques des acteurs privés sur les normes applicables en matière d'EC

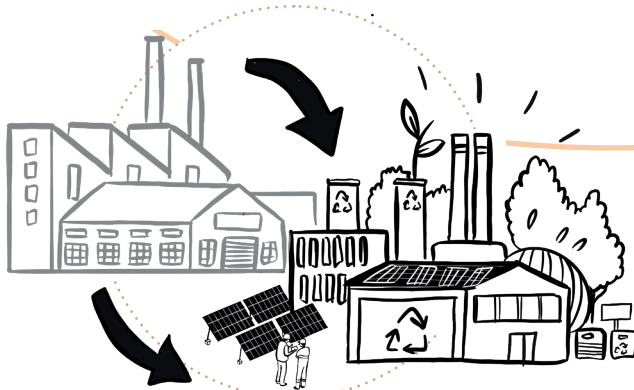
SERVICES DÉVELOPPÉS ET ACCESSIBLES



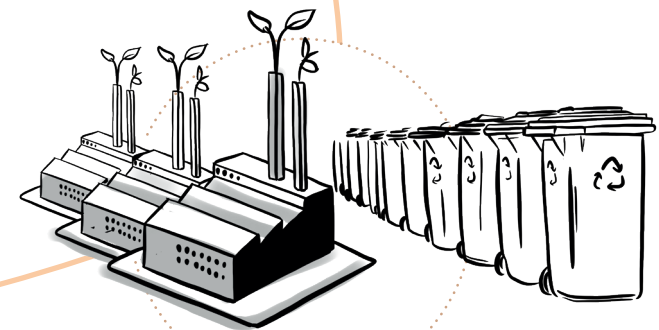
La maintenance des infrastructures et des équipements intègre les principes de l'économie circulaire



Des investissements sont réalisés pour développer les infrastructures et les services en matière de gestion des déchets, de recyclage et de réutilisation



Les infrastructures existantes sont réaménagées pour répondre aux enjeux liés à l'économie circulaire



Les infrastructures et les services de gestion des déchets, de recyclage ou de réemploi sont développés

ACTIVITÉS INDICATIVES

- Accompagnement des acteurs publics sur les marchés publics et suivi de contrats publics (DAO, CCTP...)
- Équipement des autorités locales en charge de la gestion des déchets et de l'économie circulaire dans les différents secteurs (achats, environnement, etc.)
- Planification des investissements et application de mesures incitatives pour les investissements dans l'économie circulaire
- Développement d'infrastructures en matière de services de gestion des déchets, de recyclage ou de réemploi
- Mise en place des outils et des mesures favorisant la participation du secteur privé dans les secteurs de la gestion des déchets et du recyclage
- Formations des autorités locales sur la maintenance des infrastructures intégrant les principes de résilience et d'efficacité dans l'utilisation des ressources